

Transports—Loi

en particulier de milliers de travailleurs dans le secteur du transport au Canada qui se sentent menacés par ce projet de loi C-18. Et je suis très content d'avoir pu, en leur nom, exprimer ce désaccord, parce que le gouvernement a procédé avec une telle rapidité, a refusé au comité parlementaire d'aller siéger dans toutes les régions du pays, dans toutes les villes, dans tous les villages qui ont demandé au Comité des transports une audience, qui ont demandé d'être visités afin de pouvoir donner leurs points de vue.

J'aurais aimé que les députés des deux côtés de la Chambre aient l'occasion d'aller dans toutes les parties du pays pour entendre ce que la population a à dire sur ce projet de loi. Puisque cela n'a pas été possible, en leur nom, ce soir, j'ai voulu leur faire au moins ce privilège qui est celui d'un député de l'Opposition qui se sent brimé, opprimé, bâillonné par ce gouvernement qui nous impose une limite de temps à la discussion, j'ai voulu, dis-je, à tout le moins, exprimer cette voix discordante qui n'est pas unique mais qui est très forte et très importante à travers le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Enfin, monsieur le Président, avec tous les discours de nos collègues du NPD et du parti de l'Opposition officielle, mon collègue de Papineau (M. Ouellet), on a ici l'exemple aujourd'hui, à la Chambre, moi comme nouveau député élu en 1984, que deux heures du temps des Canadiens et des Canadiennes ont été prises pour écouter les folies que vient tout juste de dire le parti libéral. Monsieur le Président, pour nous autres, c'est une honte comme politiciens de tous les partis de notre pays.

On a eu des messages très graves des députés du Nouveau parti démocratique qui nous disaient qu'ils étaient contre la Loi, contre la déréglementation.

Comme d'habitude, le parti libéral nous disait qu'il était pour, qu'il était contre. Et cela a pris deux heures et demie à mon honorable collègue pour expliquer sa cause là-dessus.

Monsieur le Président, je voudrais comme très bon conservateur, pendant cinq ou six minutes au moins vous donner l'idée de ce qu'on avait comme gouvernement, comme premier ministre, comme le ministre des Transports et notre Comité des transports aussi.

● (2110)

[Traduction]

Je crois qu'il est important pour ceux qui suivent le débat cet après-midi, de bien comprendre ce qui s'est passé ces 20 dernières années. Nous avons écouté l'opposition officielle pendant les 16 ans qu'elle a été au pouvoir. Elle n'a strictement rien fait pour le secteur des transports. Nous formons maintenant le gouvernement et il importe que tous les Canadiens, transporteurs, utilisateurs et clients, connaissent les répercussions des projets de loi C-18 et C-19. Mon vis-à-vis, le député de Papineau (M. Ouellet) a déclaré que nous faisons adopter ce projet de loi à toute vapeur. Une commission royale d'enquête a travaillé pendant trois ans à partir de 1961. L'ancien gouvernement libéral a eu 16 ans pour agir mais il n'a rien fait.

Le 21 février 1985, le ministre des Transports de l'époque au sein du gouvernement conservateur faisait connaître les objectifs du gouvernement en matière de réforme de la réglementation économique. Lorsque nous parlons de réforme de la réglementation économique, les Canadiens ne doivent pas céder à la panique parce que deux partis d'opposition ne croient pas que notre pays doit progresser et se développer. Après des consultations poussées avec l'ancien ministre des Transports et le ministre actuel, nous avons formé un comité et nous nous sommes rendus dans tous les coins du pays pour présenter notre document *Aller sans entraves*.

[Français]

Aller sans entraves, en français. Le Comité avait été formé au mois de juillet 1985. On a consulté la population canadienne d'un bout à l'autre du pays, d'est en ouest.

[Traduction]

Je suis originaire de la circonscription de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine et je connais l'importance du transport pour l'expansion économique de notre région, et il aura désormais davantage d'importance pour les Canadiens grâce aux projets de loi C-18 et C-19. Dans le passé, nous avons toujours abondé dans le sens des transporteurs, et je songe ici à l'allusion du député de Papineau dans son discours d'une heure trois-quart. Il a cité . . .

[Français]

. . . Chandler de Ste-Adélaïde à Gaspé étaient fermées. Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Moi-même en tant que vice-président du Comité des transports, j'ai fait une intervention là-dessus, et le CN, par lettre, par écrit, a garanti que la voie resterait ouverte pour nous autres. C'est faux, monsieur le Président. Qu'il crée de faux espoirs devant la population, ce n'est pas bon pour nous les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

Le comité des transports s'est rendu dans le Nord en mai 1986. Vous le savez tout aussi bien que moi, monsieur le Président, le transport dans le Grand Nord pose des problèmes à cause des régions éloignées. Je viens moi-même d'une région éloignée. Notre projet de loi en tient compte. Le ministre des Transports et tous les ministériels veilleront à tenir la promesse que nous avons faite en tant que conservateurs à l'électorat canadien en 1984. Nous ne tenons pas qu'à faire de beaux discours à la Chambre des communes; nous voulons aussi agir et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Le 4 novembre 1986, après avoir discuté au comité des projets de loi C-18 et C-19, nous avons entendu d'autres témoins venus à Ottawa. Nous avons remanié la mesure en conséquence. Nous avons prêté une oreille attentive aux Canadiens de l'Est à l'Ouest. Ce projet de loi a été élaboré au Canada pour les besoins du Canada.

Je suis furieux d'entendre un député, qui a siégé pendant 16 ans du côté ministériel citer des études américaines. Nous avons examiné les conséquences de la déréglementation aux États-Unis et nous avons préparé une politique adaptée à nos besoins; c'est ce qui compte pour l'ensemble des Canadiens.

L'objectif général, tel qu'exposé à l'article 3 du projet de loi C-18, est très clair. Il s'agit de créer les conditions nécessaires à la mise sur pied d'un système de transport sûr, convenable, efficace et rentable qui réponde du mieux possible aux besoins des expéditeurs et des voyageurs. C'est ce que nous comptons